

**AIDES D'URGENCE
AUX TPE RÉUNIONNAISES**



AIDE REGIONALE D'URGENCE EN FAVEUR DES TRES PETITES ENTREPRISES

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com

LA **FINANCIÈRE**
RÉGION REUNION



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES



PRESENTATION DU DISPOSITIF

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES



BENEFICIAIRES DE L'AIDE
Toutes TPE (Très Petite Entreprise) existantes
- 10 salariés (Hors Gérant)
- 750 k€ de CA HT

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com

LA **FINANCIÈRE**
RÉGION REUNION

SAV

AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU


#RÉGIONRÉUNION

#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES



ASSIETTE ELIGIBLE:

Le calcul du BFR prendra en compte la perte du CA entre la période de novembre- décembre 2018 par rapport à la période novembre – décembre 2017

La prise en charge se fera à hauteur *de 100 %* des pertes constatées.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com

LA FINANCIÈRE
RÉGION REUNION

SAV

AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU

#RÉGIONRÉUNION

#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

**AIDES D'URGENCE
AUX TPE RÉUNIONNAISES**



ASSIETTE ELIGIBLE:
et/ou 50% du montant HT des investissements réalisés du 01 novembre 2018 au
31 janvier 2019

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

**AIDES D'URGENCE
AUX TPE RÉUNIONNAISES**



**PLAFOND DE L'AIDE:
5 000 €**

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com

LA **FINANCIÈRE**
RÉGION REUNION



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES



PIECES À FOURNIR

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES

- Extrait d'immatriculation dans les registres légaux
- CNI ou passeport du représentant légal de l'entreprise
- Justificatif d'adresse professionnelle (facture EDF ou Eau de moins 3 mois)
- Plan de financement- présentation de la perte du chiffre entre la période de novembre-décembre 2018 par rapport à la période novembre – décembre 2017 (déclarations du chef d'entreprise ou attestation de l'expert-comptable)
- Bilan et copie de résultat 2017 ou avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (selon régime fiscal)
- Déclaration de chômage partiel ou attestation sur l'honneur de non-sollicitation
- Attestation relative aux aides de Minimis
- Déclaration de sinistres auprès des assurances ou attestation sur l'honneur de non-sollicitation
- RIB

AIDES D'URGENCE AUX TPE RÉUNIONNAISES



14 janvier 2019 au 01 mars 2019
dans les Chambres Consulaires

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises

**AIDES D'URGENCE
AUX TPE RÉUNIONNAISES**



AIDE REGIONALE D'URGENCE EN FAVEUR DES TRES PETITES ENTREPRISES

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR LES ENTREPRISES SUR : www.regionreunion.com



AVEC L'EUROPE,
FEDER À NOU



#NotreMissionServirLesEntreprisesRéunionnaises